

AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES :

Conseil départemental du Cantal, à l'attention de Service des marchés28, Avenue Gambetta , 15015 AURILLAC CEDEX , Téléphone : 0471462257 , Courriel : marchespublics@cantal.fr , Fax : 0471465954 , Adresse internet : <http://www.cantal.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatpublic.com>

Accès électronique à l'information (URL) : <https://www.achatpublic.com>

I.2) PROCEDURE CONJOINTE :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autorité régionale ou locale.

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques.

Section II : Objet

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ:

II.1.1) Intitulé :

GESTION DU DISPOSITIF CHÉQUIERS ACTIVITÉS PASSCANTAL

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Prestations de services.

Descripteur principal : 66133000

II.1.3) Type de marché :

Fournitures.

II.1.4) Description succincte :

Il s'agit d'une nouvelle consultation consécutive à la déclaration sans suite de la procédure initiale..

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur : 172000.00 EUR

II.2) DESCRIPTION :

II.2.1) Intitulé :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Mots descripteurs : Prestations de services.

Code CPV principal : 66133000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK12.

Lieu principal d'exécution : Département du Cantal

II.2.4) Description des prestations :

Il s'agit d'une nouvelle consultation consécutive à la déclaration sans suite de la procédure initiale.

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère de qualité :

Valeur technique/Pondération : 40.0%

Prix :

Prix/Pondération : 60.0%

II.2.11) Information sur les options

Options : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires :

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION :

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Section V : Attribution du marché

Marché n° : 2020M0015

Intitulé : GESTION DU DISPOSITIF CHÉQUIERS ACTIVITÉS PASSCANTAL

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché :

20/02/2020

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues :3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

DOCAPOST APPLICAM, 2, AVENUE SEBASTOPOL , 57070 METZ , FR , Courriel : r.christophe@applicam.com

Le titulaire est une PME : Non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Valeur totale du marché/du lot : 172000.00

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6, cours Sablon , 63000 CLERMONT FERRAND

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des litiges relatifs aux Marchés Publics de LYON, 119, avenue Maréchal de Saxe , 69427 LYON CEDEX

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

28/02/2020